

MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS
LE 11 AVRIL 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, tenue le 11 avril 2022 à 19h00, au Centre Multifonctionnel sous la présidence de monsieur le maire, Henri Grenier et à laquelle étaient présents les conseillères et les conseillers suivants.

Mesdames Jo-Annie Castilloux, Marie-Ève Allain et Sylvie Blais
Messieurs François Beaudin, Denis Langlois et Marc-Aurèle Blais

Assiste également à la séance, madame Marie-Pierre Cyr, directrice générale.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 15 avril 2022.

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services Sociaux qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux.

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par monsieur François Beaudin et résolu unanimement :

Que le conseil accepte que la présente séance soit publique en respectant les mesures sanitaires prévus en vigueur.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte.

2. MOT DE BIENVENUE

Le maire, monsieur Henri Grenier, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2022-04-094

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par monsieur François Beaudin et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Mot de bienvenue
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2022 et procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 mars 2022
5. Dépôt et approbation de la liste des chèques et des prélèvements de mars 2022
6. Dépôt et approbation de la liste des comptes à payer de mars 2022
7. Dépôt des états de revenus et dépenses – mars 2022

8. Correspondance
9. Dons ou commandites
10. Paiements des factures
11. Demande d'installation de climatiseurs portatifs par la Maison des jeunes L'envolée Jeunesse Inc.
12. Demande de prix - toiles solaires pour le bureau de l'inspecteur
13. Approbation du budget révisé – OMH de Port-Daniel-Gascons
14. Programme de crédit de taxes de services et subvention pour eau et égout pour résidence intergénérationnelle
15. Abrogation de la résolution numéro 2022-03-090
16. Appui financier – Les Habitations Port-Daniel-Gascons
17. Demande de prix – refroidisseur à porte vitrée
18. Proclamation municipale – Semaine de la santé mentale
19. Autorisation de signature et paiements – contrat MR Son Enr.
20. Demande de congé sans traitement
21. Offre de services professionnels – développement du parc Colborne
22. Demande de prix – chariots de tables rectangulaires
23. Offre de prix – Les jardins fleuris
24. Entente – CPA La Souche
25. Renouvellement du contrat de monsieur Ghislain Michel – SEMO GÎM
26. Autorisation pour le directeur des loisirs, culture et tourisme
27. Adoption du règlement d'emprunt numéro 2022-04 décrétant une dépense de 6 000 000\$ et un emprunt de 6 000 000\$ pour la réfection et agrandissement du Centre Sportif Marco-Sébastien-Cyr
28. Résolution – Commission de Toponymie
29. Formation obligatoire en éthique et déontologie des élus municipaux
30. Résolution en vue de la signature d'une entente avec la CNESST pour la constitution d'une mutuelle de prévention
31. Demande de prix – ordinateur portable pour le technicien ou technicienne en loisirs
32. Demandes par le Club de moto de Port-Daniel-Gascons
33. Association paritaire pour la santé et sécurité du travail – formations pour les employés de la voirie
34. Affaires nouvelles
 - a) Offre de prix – Garage Jeffrey Robinson
 - b) Offre de prix – Maltais Performance
35. Période de questions
36. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-04-095

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MARS 2022 ET PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 MARS 2022

Il est proposé par madame Jo-Annie Castilloux, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2022 et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 mars 2022 soient adoptés tels que présentés aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-04-096

5. DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES, DES PRÉLÈVEMENTS ET DES DÉPÔT DIRECTS DE MARS 2022

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que pour la période de mars 2022 : la liste des chèques portant les numéros #911883 à #911994, #915580 à #915624 au montant de 348 125.54\$, la liste des prélèvements portant les numéros #900800 à #900829 au montant de 65 383.97\$ et les dépôts directs #670 à #704 au montant de 171 136.40\$, le tout pour un grand total de 584 645.91\$ soient approuvés et entérinés par les membres du conseil.

Ces montants incluent les dépenses réalisées par la directrice générale et greffière-trésorière via sa délégation de pouvoir.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Marie-Pierre Cyr, greffière-trésorière, certifie par la présente que les crédits étaient disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant présentées.

Greffière-trésorière

2022-04-097

6. DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DE MARS 2022

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu que les membres du conseil municipal approuvent la liste des comptes à payer de mars 2022 au montant de 59 027.10\$ et autorisent le paiement des factures.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Marie-Pierre Cyr, greffière-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant présentées.

Greffière-trésorière

2022-04-098

7. DÉPÔT DES ÉTATS DE REVENUS ET DÉPENSES – MARS 2022

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu unanimement que les états de revenus et dépenses de mars 2022 soient déposés et adoptés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8. CORRESPONDANCE

Le maire, monsieur Henri Grenier, résume la correspondance reçue au cours des dernières semaines à savoir;

- ✓ Cuisine collective : lettre de remerciement pour le local de cuisine et les équipements achetés;
- ✓ Judy Lepage : lettre – fin de la traduction anglaise pour le bulletin municipal;
- ✓ CISSS de la Gaspésie : accusé de réception - demande pour un dentiste.

2022-04-099

9. DONS OU COMMANDITE

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise les dons suivants :

- Polyvalente Mgr Sévigny pour le Gala Pulsar 2022 : 150\$
- Centre de formation Chandler, Grande-Rivière et Paspébiac pour le gala des finissants et méritants : 100\$

- La Gaspésie chante pour l'Ukraine : demande de commandite pour le spectacle bénéfique qui aura lieu au Centre Culturel de Paspébiac le 23 avril prochain; 100 \$
- École Polyvalente de Paspébiac : demande de contribution pour une bourse au bal des finissantes et finissants en juin 2022 : 100\$ par finissant de la municipalité

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-04-100

10. PAIEMENTS DE FACTURES

Il est proposé par monsieur François Beaudin, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise les paiements des factures suivantes;

- Tetra Tech QI : facture reliée aux honoraires professionnels du projet d'alimentation et distribution en eau potable, collecte et traitement des eaux usées – secteur Gascons au montant de 13 964.56\$, avant taxes. Cette dépense sera inscrite au programme PRIMEAU.

Étant en potentielle situation de conflit d'intérêt, madame Jo-Annie Castilloux ne participe pas à la discussion ni à la prise de décision sur ce point :

- Centre d'action bénévole Gascons/Percé : facture reliée au programme PAIR plus (programme d'assistance aux individus retraités) au montant de 128.50\$;

Adoptée à la majorité des conseillers

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Marie-Pierre Cyr, greffière-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-dessus présentées.

Greffière-trésorière

2022-04-101

11. DEMANDE D'INSTALLATION DE CLIMATISEURS PORTATIFS PAR LA MAISON DES JEUNES L'ENVOLEE JEUNESSE INC.

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte d'installer des climatiseurs portatifs pour les locaux de la Maison des Jeunes L'Envolée Jeunesse.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-04-102

12. DEMANDE DE PRIX – TOILES SOLAIRES POUR LE BUREAU DE L'INSPECTEUR

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise l'achat de toiles solaires pour le bureau de l'inspecteur chez Céramique de Choix Inc. au montant de 605.80\$ (installation comprise), avant taxes. Cette dépense sera payée à la réception de la facture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-04-103

13. APPROBATION DU BUDGET RÉVISÉ 2022 DE L'OMH DE PORT-DANIEL-GASCONS

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons approuve le budget révisé de l'Office Municipal d'Habitation de Port-Daniel-Gascons.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2022-04-104 14. CRÉDIT DE TAXES DE SERVICES ET SUBVENTION POUR EAU ET ÉGOUT POUR RÉSIDENCE INTERGÉNÉRATIONNELLE

Étant en potentielle situation de conflit d'intérêt, madame Jo-Annie Castilloux ne participe pas à la discussion ni à la prise de décision sur ce point.

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par monsieur François Beaudin et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accorde le crédit de taxes de services et subvention pour eau et égout pour la résidence intergénérationnelle à l'adresse suivante :

- 266-B, route de la Rivière, Port-Daniel : 671.13\$

Adoptée à la majorité des conseillers

2022-04-105 15. ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2022-03-090 – APPUI FINANCIER – LES HABITATIONS PORT-DANIEL-GASCONS

Il est proposé par madame Jo-Annie Castilloux, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons abroge la résolution numéro 2022-03-090 – appui financier pour Les Habitations Port-Daniel-Gascons.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-04-106 16. APPUI FINANCIER – LES HABITATIONS PORT-DANIEL-GASCONS

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2020-02-042 adoptée le 10 février 2020;

CONSIDÉRANT les lettres datées du 3 mars 2022 de madame Yolande Chouinard, présidente des Habitations Port-Daniel-Gascons;

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu :

que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte de verser la somme de 50 000\$ à titre de contribution du milieu aux Habitations de Port-Daniel-Gascons. Cette dépense sera inscrite au surplus accumulé de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-04-107 17. DEMANDE DE PRIX – REFROIDISSEUR À PORTES VITRÉES

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte le prix d'Ancaster Food Equipment pour un refroidisseur à portes vitrées au montant de 3 599\$, avant taxes. Ce refroidisseur sera installé à l'Espace culturel et familial pour les rendez-vous musicaux et autres festivités de la municipalité. Cette dépense sera payable à la réception de la facture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-04-108 18. PROCLAMATION MUNICIPALE – SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE

Considérant que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 2 au 8 mai 2022 ;

Considérant que l'Association canadienne pour la santé mentale – Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 71 ans, invite cette année à prendre conscience de l'importance de l'empathie ;

Considérant que nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards pendant la pandémie ;

Considérant que les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec ;

Considérant que les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier ;

Considérant que la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

Considérant qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons proclame la semaine du 2 au 8 mai 2022 - Semaine de la santé mentale et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à #Parlerpourvrai et à partager la trousse d'outils de la campagne de la **Semaine nationale de la santé mentale**, dont le thème est l'empathie. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-04-109

19. AUTORISATION DE SIGNATURE ET PAIEMENTS – CONTRAT MR SON ENR.

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise :

- le directeur des loisirs, culture et tourisme à signer le contrat d'un jour avec MR SON ENR pour la fête nationale du Québec, le 24 juin prochain au montant de 4 500\$, avant taxes;
- le premier versement de 25% de la facture au montant de 1 293.47\$, taxes incluses ;
- le paiement de 3 880.41\$, taxes incluses à la fin du spectacle du 24 juin 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-04-110

20. DEMANDE DE CONGÉ SANS TRAITEMENT

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise le congé sans traitement pour la période du 15 mai au 13 juin 2022 demandé par monsieur Rodrigue Duguay et ce, conformément à l'article 22.01 de la convention collective du Syndicat des Travailleuses et Travailleurs de la municipalité de Port-Daniel-Gascons.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-04-111

21. OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – DÉVELOPPEMENT DU PARC COLBORNE

Il est proposé par madame Jo-Annie Castilloux, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte l'offre de services professionnels d'O.P.R. Consultants pour le projet de développement

du parc Colborne pour les étapes : #1 au montant de 22 000\$, #2 au montant de 8 000\$, #3 au montant de 10 000\$ et #4 au montant de 40 000\$. L'offre de services totale est de 80 000\$ avant taxes. Si, pour une raison ou une autre, les travaux prenaient fin prématurément, seules les étapes entreprises seront facturées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-04-112

22. DEMANDE DE PRIX – CHARIOTS DE TABLES RECTANGULAIRES

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise l'achat de deux chariots de tables rectangulaires à l'Imprimerie des Anses au montant de 974.40\$, avant taxes. Cette dépense sera payable sur réception de la facture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-04-113

23. OFFRE DE PRIX – LES JARDINS FLEURIS

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte les offres de prix des Jardins Fleuris :

- La première offre de prix au montant de 4 754\$, avant taxes pour la conception et la livraison des pots et jardinières pour la saison estivale 2022;
- La seconde offre de prix au montant de 2 370\$ avant taxes pour l'achat et la réalisation de 4 pots de fleurs supplémentaires.

Ces dépenses seront payables à la réception des factures.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-04-114

24. ENTENTE – CPA LA SOUCHE

Étant en potentielle situation de conflit d'intérêt, madame Sylvie Blais ne participe pas à la discussion ni à la prise de décision sur ce point.

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise la directrice générale à signer une entente de prolongation du contrat avec le Restaurant Mima pour l'exploitation de la concession alimentaire au CPA La Souche.

Adoptée à la majorité des conseillers

2022-04-115

25. RENOUELEMENT DU CONTRAT DE MONSIEUR GHISLAIN MICHEL – SEMO GASPÉSIE-LES ÎLES

Il est proposé par madame Jo-Annie Castilloux, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que :

- la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte la responsabilité du projet "Contrat d'intégration au travail 2022 " présenté dans le cadre de cette mesure;
- madame Marie-Pierre Cyr, directrice générale soit autorisée au nom de la municipalité de Port-Daniel-Gascons à signer tout document officiel concernant le projet, et, avec le gouvernement du Québec;
- la municipalité de Port-Daniel-Gascons s'engage par sa représentante à couvrir tout coût dépassant la contribution allouée par le gouvernement du Québec dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-04-116

26. AUTORISATIONS POUR LE DIRECTEUR DES LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise le directeur des loisirs, culture et tourisme, monsieur Éric Huard, à présenter des demandes au FAO (École le Phare et CPA La Souche) et à signer tous les documents relatifs à ces demandes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-04-117

27. ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2022-04 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 6 000 000\$ ET UN EMPRUNT DE 6 000 000\$ POUR LA RÉFECTION ET AGRANDISSEMENT DU CENTRE SPORTIF MARCO-SÉBASTIEN-CYR

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2022-04
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 6 000 000 \$
ET UN EMPRUNT DE 6 000 000 \$
POUR LA RÉFECTION ET AGRANDISSEMENT DU CENTRE
SPORTIF MARCO-SÉBASTIEN CYR

ATTENDU QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons projette de réaliser d'importants travaux visant la réfection et l'agrandissement du Centre sportif Marco-Sébastien Cyr ;

ATTENDU QUE la Municipalité évalue ce projet de conversion à une somme globale de 6 000 000 \$;

ATTENDU QU'il s'avère nécessaire de recourir à un emprunt à long terme pour le financement de l'ensemble des ouvrages projetés ;

ATTENDU QUE le règlement a pour objet la réalisation de travaux de réfection et d'agrandissement du Centre sportif Marco-Sébastien Cyr et que le remboursement de l'emprunt est confirmé par une subvention de 66.66% jusqu'à concurrence de 3 335 932 \$ et qu'ainsi l'approbation des personnes habiles à voter n'est pas requise ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné par madame Sylvie Blais lors de la séance du conseil tenue le 14 mars 2022 et que le projet de règlement a été présenté et déposé à cette même séance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu :

QUE le conseil municipal de Port-Daniel–Gascons adopte le projet de règlement d'emprunt numéro 2022-04, et qu'il soit statué et décrété ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1

Le préambule mentionné ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le présent règlement portera le titre de « Règlement numéro 2022-04 décrétant une dépense de 6 000 000 \$ et un emprunt de 6 000 000 \$ pour la réfection et agrandissement du Centre sportif Marco-Sébastien Cyr ».

ARTICLE 3

Le conseil est autorisé à effectuer des travaux de réfection et d'agrandissement du Centre sportif Marco-Sébastien Cyr selon un avant-projet préparé en janvier 2020 par CLDesign et un devis technique pour un appel d'offres de type devis de performance préparé par Consultants O.P.R. le 14 mars 2022 tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par la directrice générale et greffière-trésorière en date du 14 mars 2022, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes «A» et «B».

ARTICLE 4

Pour l'exécution des travaux décrétés au présent règlement, le conseil décrète un investissement global n'excédant pas la somme de 6 000 000 \$.

ARTICLE 5

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 6 000 000 \$ sur une période de vingt (20) ans.

ARTICLE 6

Le conseil est autorisé à affecter annuellement durant le terme de l'emprunt une portion des revenus généraux de la municipalité pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, conformément à l'article 1072 du Code municipal du Québec.

ARTICLE 7

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 8

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention, notamment la subvention accordée dans le programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS), conformément à la lettre obtenue de madame Isabelle Charest, datée du 15 mars 2021, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme annexe «C».

ARTICLE 9

Le maire et la directrice générale sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents ou contrats nécessaires à l'accomplissement des travaux mentionnés aux dispositions du présent règlement.

ARTICLE 10

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-04-118

28. RÉOLUTION – COMMISSION DE TOPONYMIE

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons demande l'officialisation d'une voie de communication qui porterait le nom de "Chemin du Ti-Père" ; ce chemin est de nature privée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

29. FORMATION OBLIGATOIRE EN ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

La greffière-trésorière de la municipalité de Port-Daniel-Gascons fait rapport au conseil que les élus et élues ont participé à la formation obligatoire en éthique et déontologie. Elle confirme que la liste des élus ayant participé à la formation est inscrite sur le site web de la municipalité.

2022-04-119

30. RÉOLUTION EN VUE DE LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA CNESST POUR LA CONSTITUTION D'UNE MUTUELLE DE PRÉVENTION

IL EST RÉSOLU, les administrateurs en ayant fait une lecture complète et s'en déclarant satisfaits, que l'entente projetée avec la *Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail* relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2023 soit acceptée telle que rédigée, et que la **Fédération québécoise des municipalités** soit autorisée à signer cette entente ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, **tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des administrateurs de la Municipalité.**

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-04-120

31. DEMANDE DE PRIX – ORDINATEUR PORTABLE POUR LE TECHNICIEN OU TECHNICIENNE EN LOISIRS

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par monsieur François Beaudin et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise l'achat d'un ordinateur portable pour le technicien ou technicienne en loisirs au montant de 1 499\$, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-04-121

32. DEMANDES PAR LE CLUB DE MOTO DE PORT-DANIEL-GASCONS

Le conseil municipal a reçu du Club de moto de Port-Daniel-Gascons trois demandes pour la tenue de leur 5^{ème} édition du Rock n'ride show dont :

- prêt de local, stationnement du centre multifonctionnel et aréna ;
- prêt de main d'œuvre et machinerie ;
- aide financière de 15 000\$;

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte l'ensemble des 3 demandes du Club de moto de Port-Daniel-Gascons et ce,

conditionnellement à la remise d'une reddition de comptes après l'évènement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-04-122

33. ASSOCIATION PARITAIRE POUR LA SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL – FORMATIONS POUR LES EMPLOYÉS DE LA VOIRIE

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu :

que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise la participation aux formations données par l'APSAM pour les employés de la voirie dont voici les détails :

- espace clos : 250\$/personne, 2 employés;
- signalisation des travaux routiers : 150\$/personne, 3 employés ;
- creusement, excavation et tranchée : 150\$/personne, 3 employés

De plus, les frais de déplacements et de repas seront remboursés selon le règlement en vigueur et sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

34. AFFAIRES NOUVELLES

2022-04-123

A) OFFRE DE PRIX – GARAGE JEFFREY ROBINSON

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte l'offre de prix du Garage Jeffrey Robinson au montant de 9 496\$\$, avant taxes pour l'achat de 4 pneus qui seront installés sur le tracteur de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-04-124

B) OFFRE DE PRIX – MALTAIS PERFORMANCE

Il est proposé par monsieur François Beaudin, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte l'offre de prix de Maltais Performance au montant de 2 314,99\$, avant taxes pour effectuer les réparations requises sur le côté à côté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

35. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions s'est tenue avec les gens de l'assistance.

2022-04-123

36. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Denis Langlois propose la clôture et la levée de la séance à 20 h 14 .

Henri Grenier, maire

Marie-Pierre Cyr, directrice générale